

NOTES SUR LA NOTION DE NORME DANS LA PRONONCIATION FRANÇAISE; UNE ILLUSTRATION DU PASSAGE DE LA NORME «FORMELLE» THÉORIQUE À LA NORME «STANDARD» PRATIQUE: LA PROGRESSIVE NEUTRALISATION DES OPPOSITIONS VOCALIQUES /e/~/ɛ/, /a/~/ɑ/, /ɔ/~/o/, /ø/~/œ/ et /ɛ̃/~/œ̃/.

PAR

ELIANE MAZARS DENYS

Depuis plusieurs décennies l'on assiste à un mouvement «qui mène de la notion de "bon usage", toujours vivante d'ailleurs, à celle de français neutralisé ou de norme standard»<sup>1</sup>. Cette tendance à un déplacement ou à un passage d'une norme *formelle* théorique (celle de la prononciation que l'on enseigne selon la rigueur puriste) à une norme *standard* pratique (celle du français tel qu'on le prononce aujourd'hui), est la résultante des changements que subit la langue parlée, principalement. Qu'on le déplore ou qu'on s'en félicite, celle-ci évolue plus que tout autre trait de langue. Elle n'est pas fixée et ne pourra jamais l'être définitivement puisque par essence elle est vivante et donc en «fluctuation constante»<sup>2</sup>. Nous nous proposons de présenter, dans une première partie, les principales facettes qu'offre la notion de norme dans la prononciation française et dans une deuxième partie, nous illustrerons l'écart existant entre les règles d'orthoépie et la prononciation du français actuel en nous basant sur un exemple pratique: la progressive neutralisation des oppositions vocaliques /e/~/ɛ/, /a/~/ɑ/, /ɔ/~/o/ø/~/œ/ et /ɛ̃/~/œ̃/.

Si nous considérons les deux premières acceptions du terme «norme» défini dans le *Dictionnaire alphabétique et analogique de la Langue française*, Le Robert, nous nous situons au coeur même de la polémique que la notion de norme a soulevée chez les linguistes contemporains et que nous essaierons de cerner dans le présent paragraphe. La définition telle qu'elle apparaît dans le dictionnaire cité est la suivante:

<sup>1</sup> CLAUDE DESIRAT et TRISTAN HORDÉ, *La langue française au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Bordas, 1976, p. 37.

<sup>2</sup> BERTIL MALMBERG, *Phonétique française*, Malmö, LiberLäromedel, 1976, 4<sup>e</sup> édition revue et corrigée, p. 10.

«1.<sup>o</sup> "Type concret ou formule abstraite de ce qui doit être, en tout ce qui admet un jugement de valeur: idéal, règle, but, modèle suivant les cas." (Lalande). V. Canon, loi, principe, règle. Norme juridique, sociale. Établissement d'une norme par les grammairiens.

2.<sup>o</sup> État habituel, ordinaire, régulier, conforme à la majorité des cas. (cf. La moyenne, la normale). S'écarter de la norme. Revenir à la norme»<sup>3</sup>.

Nous avons ici deux acceptions qui peuvent paraître opposées dans une certaine mesure, car «la règle» à suivre, «l'idéal» ou «le but» à atteindre, le «modèle» à imiter n'est pas ce qui est dans «l'état habituel», ni ce qui est «ordinaire», «normal» ou «conforme à la majorité des cas». Bien plus, si nous nous situons dans le contexte de la phonétique normative qui nous intéresse plus particulièrement, nous pouvons affirmer, éclairés de l'expérience de plusieurs linguistes<sup>4</sup>, que la prononciation normative généralement enseignée dans l'apprentissage du français, langue étrangère, est sensiblement différente de la prononciation «normale» ou «moyenne» du français d'aujourd'hui.

Le professeur de français et l'élève ont besoin d'un modèle à suivre, l'un pour l'enseignement de la langue, l'autre pour son apprentissage. C'est essentiellement pour ces deux catégories de personnes que se pose le problème de la norme, défini par les deux acceptions du terme que nous avons citées antérieurement. Le français, au même titre que les autres langues vivantes, est en constante évolution, principalement sous sa forme orale, et si l'on tient compte du fait qu'une même personne s'exprime différemment selon ses propres situations de communication, nous pouvons, en reprenant certains termes clés utilisés par *Le Robert*, poser la question suivante: à quel modèle devra-t-on s'en tenir? À une norme presque théorique correspondant à un bon usage «idéal», parlé par une élite ou à l'usage «moyen» et «normal» qui est celui d'une majorité de personnes? Les deux courants essentiels de la linguistique moderne vis-à-vis de la norme sont explicités par Nicole Gueunier<sup>5</sup> dans un article récapitulatif en la matière; reprenant principalement la conception d'Alain Rey sur le sujet<sup>6</sup>, elle oppose une norme «pres-

<sup>3</sup> *Dictionnaire alphabétique et analogique de la Langue française*, Société du Nouveau Littre-Dictionnaire Le Robert, 107, avenue Parmentier, Paris (XI<sup>e</sup>) 1983, Tome IV, p. 649.

<sup>4</sup> Dans une analyse comparative, nous avons regroupé les opinions émises sur la norme par les auteurs suivants: H. Appia, J. P. Caput, M. Dabène, C. Désirat, P. Fouché, E. Genouvrier, N. Gueunier, T. Hordé, R. Lagane, M. Maleville, B. Malmberg, A. Martinet, O. Mettas, B. Quémada, A. Rey, A. Sauvagot, P. Simon, R. L. Wagner, H. Walter. La bibliographie de ces auteurs sera mentionnée au cours des notes suivantes.

<sup>5</sup> NICOLE GUEUNIER, «Linguistique et normes», *Le français dans le monde*, n.<sup>o</sup> 169, mai-juin 1982, pp. 17-25.

<sup>6</sup> ALAIN REY, «Usages, jugements et prescriptions linguistiques», *Langue française*, n.<sup>o</sup> 16, déc. 1972, pp. 4-28.

criptive» à une norme «linguistique» ou «objective». La première (correspondant à l'acception 1 antérieurement citée) règle l'usage et, influencée par le pouvoir politique et la censure puriste, elle exerce sur les sujets une forte pression de nature institutionnelle et implicite<sup>7</sup>; elle dépend donc d'une intervention humaine sur la langue et est subjective car c'est par un jugement de valeur qu'est imposé un certain usage socialement valorisé. La deuxième norme (correspondant à l'acception 2), «objective», est celle que tout linguiste «non interventionniste» reconnaît, sans aucun jugement de valeur, comme étant un système statistiquement commun à une majorité de personnes; elle est «communicative» de par sa flexibilité et s'oppose à la rigueur de la norme «formelle»<sup>8</sup>. Au début du siècle, la question de savoir à quelle norme s'en tenir pour une bonne prononciation ne venait même pas à l'esprit; en effet, on éliminait sans pitié comme étant incorrect tout trait de prononciation que s'écartait d'une norme obligée: le français de la bourgeoisie de Paris. C'est d'après ce même critère socio-culturel qu'en 1647, Vaugelas fondait ses *Remarques sur la langue française* sur le «bel usage» de la cour et de la bonne société parisienne. Aux portes du XX<sup>e</sup> siècle, cette bonne société parisienne s'est vue brassée par un courant de changements d'ordre socio-économique qui l'on affectée dans sa pureté originelle; elle reste cependant encore le point d'appui pour l'établissement d'un modèle qui sert de base dans l'enseignement et dont a besoin tout étranger qui veut acquérir une seconde langue. Le choix, en tant que norme, du système phonique de la langue utilisée par les classes cultivées de Paris, répond à une motivation soit purement traditionnelle et conservatrice, soit réaliste et moderne. Ainsi, répondant à la première motivation et tout en admettant le flux constant de provinciaux vers la capitale, Bertil Malmberg affirme:

«Il n'y a aucun doute que c'est à Paris qu'il faut chercher la norme de prononciation dont l'étranger a besoin. Le français qui était devenu la langue officielle du royaume français issu des luttes d'unification du moyen âge était le dialecte de la région parisienne (de l'Île-de-France, le francien) [sic]. C'est la langue de Paris qui s'est implantée ensuite peu à peu dans les provinces où l'on parlait auparavant des dialectes souvent très différents du parisien (...). Il est donc normal de considérer que le berceau de la langue française est l'endroit où sa prononciation correspond le mieux à une tradition consacrée, reconnue et historiquement motivée»<sup>9</sup>.

<sup>7</sup> NICOLE GUEUNIER, «Linguistique et normes», *Le français dans le monde*, n.° 169, mai-juin 1982, p. 19.

<sup>8</sup> MIREILLE MALEVILLE, «Du barbarisme à la sociabilité ou ce qui joue un rôle dans l'établissement des normes», *Le français dans le monde*, n.° 169, mai-juin 1982, p. 67.

<sup>9</sup> BERTIL MALMBERG, *Phonétique française*, Malmö, LiberLäromedel, 1976, p. 12.

De manière également très traditionnelle, Henry Appia et Odette Mertas justifient ainsi leur choix de la norme:

«... puisqu'il faut une langue parlée acceptable à tous, utilisable à tous les niveaux de la compréhension, nous avons choisi le parler parisien, considéré comme la norme»<sup>10</sup>.

Ce «parler parisien» diffère déjà sensiblement de la «conversation soignée» des «Parisiens cultivés nés vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ou plus tard»<sup>11</sup> que Pierre Fouché a décrit dans son classique *Traité de prononciation française* et qui, selon les propres paroles de l'auteur, «se renouvelle lentement» et «n'est pas la même d'une génération à l'autre»<sup>12</sup>.

C'est dans un tel renouvellement de la langue parisienne que des linguistes comme André Martinet, Henriette Walter et leur équipe ont trouvé la justification du choix de la norme phonétique actuelle. Leur motivation n'est plus traditionnelle et conservatrice mais bien réaliste et moderne; pour la préparation et la confection du *Dictionnaire de la prononciation du français dans son usage réel*<sup>13</sup>, Henriette Walter précise:

«... il n'a pu être question d'établir un échantillonnage au prorata des usages existants, nous avons choisi nos témoins parmi des usagers de résidence parisienne (puisque Paris semble être le lieu privilégié où s'entremêlent et s'adaptent les différents usages provinciaux et parisiens), de grande mobilité géographique (puisque les contacts constants avec d'autres usages devraient avoir pour résultats d'atténuer les particularités des uns et des autres) et de niveau de culture élevé (parce qu'il valait mieux pour un dictionnaire, s'adresser à des locuteurs ayant un vocabulaire d'une certaine richesse)<sup>14</sup>.

Ces usagers de résidence parisienne<sup>15</sup> semblent donc pouvoir offrir un modèle de français «moyen»<sup>16</sup> qui n'est plus celui que les linguistes du début

<sup>10</sup> HENRY APPIA et ODETTE METTAS, *Le français tel qu'on le parle aujourd'hui*, Paris, Didier, 1968, p. 12.

<sup>11</sup> PIERRE FOUCHÉ, *Traité de prononciation française*, Paris, Klincksieck, 3<sup>e</sup> édition de 1969, p. III de l'avant-propos.

<sup>12</sup> PIERRE FOUCHÉ, *ibidem*.

<sup>13</sup> ANDRÉ MARTINET et HENRIETTE WALTER, *Dictionnaire de la prononciation du français dans son usage réel*, Paris, France-Expansion, 15 square de Vergennes, 1973, 952 p.

<sup>14</sup> HENRIETTE WALTER, *Enquête phonologique et variétés régionales du français*, Paris, P.U.F., Col. Le Linguiste, 1982, p. 54.

<sup>15</sup> Sur l'origine des Parisiens et le peuple de Paris en général, cf. l'ouvrage de MARCEL CROZE, *Paris 1960*, Paris, Société de Statistique de Paris, Imprimerie municipale, 1961, pp. 47-70; ainsi que le livre de GUY POURCHER, *Le peuplement de Paris, Origine régionale, Composition sociale. Attitudes et motivations*, Travaux et documents, cahier n.° 43, Paris, P.U.F., 1964, 310 p.

<sup>16</sup> HENRIETTE WALTER, *Enquête phonologique et variétés régionales du français*, op. cit., p. 55.

du siècle<sup>17</sup> recherchaient dans la bonne société, purement parisienne depuis plusieurs générations. Ce français moyen ne peut être envisagé en tant que norme que s'il équivaut à un parisien neutre qui serait le dénominateur commun de toutes les différences existant dans la bonne prononciation parisienne et mises en évidence par les enquêtes phonologiques<sup>18</sup>.

La Touraine, anciennement considérée comme étant la région où l'on prononçait le français le plus pur<sup>19</sup>, ne peut plus représenter un modèle valable pour le français actuel. La prononciation tourangelle, marquée d'archaïsmes, est en effet en retard sur le français parlé de nos jours<sup>20</sup>.

«on entend parfois dire que le meilleur français est celui que l'on parle en Touraine. Il s'agit là d'un mythe, d'un souvenir des temps anciens. En effet, entre les XV<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, le roi et la cour séjournaient une partie de l'année dans cette Touraine appelée le jardin de France (...)»<sup>21</sup>.

Pour conclure ce bref tour d'horizon sur la notion de norme, il convient de mentionner l'existence d'un nouveau courant d'opinions sur ce qui symboliserait, de nos jours, la prononciation type d'un français commun. Nous nous situons dans le cadre de la deuxième acception du terme «norme», que nous avons défini au tout début; il s'agirait de la prononciation diffusée par la radio ou la télévision qui:

«... avec le système très centralisé des chaînes, répand dans la plupart des foyers une prononciation à peu près homogène. (...) la grande majorité des

<sup>17</sup> Citons entre autres: MAURICE GRAMMONT, *La prononciation française*, Paris, Delagrave, 1972. La 1<sup>re</sup> édition de 1914 s'intitule *Traité pratique de prononciation française*. PAUL PASSY, *Abrégé de prononciation française*, Leipzig, Teubner, 1913, et le livre *Les sons du français*, Paris, Didier, 1932. 12<sup>ème</sup> édition. JEAN PIERRE ROUSSELOT et FAUSTE LACLOTTE, *Précis de prononciation française*, Paris, Didier, 1902, 3<sup>ème</sup> édition, 1927.

<sup>18</sup> Les plus importantes sont celles de: ANDRÉ MARTINET, *La prononciation du français contemporain*, témoignages recueillis dans un camp d'officiers prisonniers, Paris, 1945, 2<sup>ème</sup> édition, 1971. GUY DEYHIME qui a confirmé, vingt ans plus tard, l'instabilité des oppositions relevées par Martinet; «Enquête sur la phonologie du français contemporain», *La linguistique*, 1967, I, pp. 97-108, et 1967, II, pp. 57-84. ODETTE MEITAS, «Remarques sur les aspects phoniques d'un des parlers parisiens», *Études de linguistique appliquée*, 3 juillet-septembre 1971, pp. 106-116; et «Études sur le A dans deux sociolectes parisiens», *Revue Romane*, V, 1970, pp. 94-106.

<sup>19</sup> La cour, jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, séjourna souvent dans les châteaux de la Loire et donna ainsi à la Touraine cette renommée de pureté, du «bon usage» par excellence.

<sup>20</sup> Les Tourangeaux manifestent cependant un grand sentiment de sécurité linguistique. À la question: «Avez-vous un accent?», 6,5 pour cent seulement des Tourangeaux ont répondu affirmativement. Ces résultats apparaissent dans les statistiques de l'enquête publiée par NICOLE GUEUNIER, ÉMILE GENOUVRIER, ABDELHAMID KHOMSI, *Les Français devant la norme*, Paris, Honoré Champion, 1978, p. 144.

<sup>21</sup> HENRY APPIA et ODETTE MEITAS, *Le Français tel qu'on le parle aujourd'hui*, Paris, Didier, 1968, p. 12.

1  
Le  
tiqu  
2  
porai  
26  
96

/v~/a/ est fonctionnelle car elle entraîne une opposition de sens: la formation de deux mots différents (une note de musique et un adjectif possessif féminin singulier). Si le rôle fonctionnel d'une distribution phonématique ne se réduit qu'à quelques paires de mots, et si dans beaucoup de termes, l'opposition de deux phonèmes peut être négligée sans que la compréhension en soit affectée, l'on a alors une neutralisation de cette opposition, au profit d'un phonème sur l'autre. La neutralisation répond souvent à un besoin se ainsi des strictes règles de l'orthoépique (règles générales accompagnées d'une liste interminable d'exceptions souvent inutiles) à une norme plus souple (celle des règles générales simples, économiques, fonctionnelles et donc pratiques). À titre d'exemples illustratifs, nous exposerons dans les lignes suivantes, cinq cas de progressive neutralisation d'oppositions phonématiques, phénomène qui atteint particulièrement le vocalisme français et qui semble gagner du terrain de jour en jour.

Le premier exemple est celui de la distinction des deux voyelles orales antérieures /e/ et /ɛ/ qui est la moins menacée de toutes les vocalismes français, l'aperture, et qui est la moins menacée de toutes les oppositions vocaliques en voie de neutralisation. Schématiquement on fait contraster ces deux phonèmes dans des paires minimales mais ce système d'oppositions est phonétiquement tout à fait théorique. Si l'on tient compte du fait que chaque personne possède un canal buccal différent, il n'y a pas deux personnes qui prononcent le même /e/ opposé au même /ɛ/. En réalité, il n'existe pas un é fermé opposé à un é ouvert: il existe une infinité de positions intermédiaires entre ces deux sons; c'est ce que l'on appelle un «continuum». /e/ peut être très fermé [e], moins fermé [ɛ] ou un peu ouvert [ɛ̃]; /ɛ/ peut être un peu fermé [ɛ̃], moins ouvert [ɛ] surtout en position inaccentuée, ou très ouvert [ɛ̃]. Ces considérations globales sont purement phonétiques et s'étendent à tout le système des paires minimales en général. Sur le plan phonologique cependant, on admettra qu'il existe une opposition binaire différenciant deux mots. C'est surtout en finale que le sens linguistique intervient et que l'opposition /e/~/ɛ/ peut être maintenue, mais nombre de paires minimales n'est pas très élevé et la distinction n'est pas décisive: fée /Fe/~/fait/Fɛ/, livrée/livRe/~/livret/livRɛ/. Un mot n'étant isolé, le contexte suffit à annuler toute ambiguïté en cas de confusion phonologique. La traditionnelle distinction entre les terminaisons -ais de l'imparfait et -ai /e/ du passé simple, ainsi que -ais /ɛ/ du conditionnel et -ai /e/ du futur n'est absolument pas appliquée dans la conversation et -ai /e/ du futur n'est absolument pas appliquée dans la conversation professeur de langue la respecte en classe dans un but didactique

31 ANDRÉ MARTINET, *Éléments de linguistique générale*, Paris, A. Colin, 1970, p. 98

l'oublie en dehors du contexte scolaire. Quant aux autres distributions de ces deux phonèmes (principalement à l'intérieur d'un mot), les règles d'orthographe sont de plus en plus trahies et les oppositions pratiquement neutralisées. Selon une tendance majoritaire on prononce un /e/ é fermé au lieu du /e/ é ouvert normatif «dans maison, pêcheur, descendre, par exemple, en dépit des traditions de beau parler et des indications que semblerait donner la graphie»<sup>32</sup>, et articuler le mot «pêcheur» avec /t/ pour le distinguer de «pécheur» avec /e/ «apparaît même comme une variante plutôt minoritaire»<sup>33</sup>.

Le deuxième cas de distinction vocalique qui nous a paru digne d'intérêt est celui des deux a français /a/~/ɑ/. Leur opposition basée sur l'antériorité ou la postériorité devient de plus en plus instable. Elle n'a plus l'importance distinctive qu'elle avait autrefois. On assiste à un phénomène d'antériorisation du a, qui aboutira à l'élimination totale de l'opposition /a/~/ɑ/. En 1945, André Martinet publiait une enquête phonologique sur la prononciation du français de l'époque<sup>34</sup> qui montrait que 100 pour cent des sujets maintenaient ladite opposition. Aproximativement vingt ans plus tard, l'enquête menée par Guiti Deyhime sur le français des années soixante<sup>35</sup> faisait statistiquement baisser à 80 pour cent le pourcentage de Parisiens qui réalisaient régulièrement l'opposition entre les deux a. Si nous faisons un autre pas de vingt ans en avant, nous constatons que, de nos jours, la distinction entre un a palatal et un a vélaire n'apparaît pas comme décisive car elle a perdu une grande partie de son rendement fonctionnel. Le fait que le /a/ (a postérieur) ait progressivement cédé le terrain au /a/ (a antérieur) pourrait provenir «de ce que les sujets qui n'ont pas dans leur prononciation d'origine les deux a en question éprouvent une grande peine à former l'a postérieur. Instinctivement et en dépit de leurs efforts, ils le ramènent sur le devant de la bouche»<sup>36</sup>. Cette remarque s'adresse essentiellement aux Français méridionaux qui ne connaissent qu'un A dans leur système phonologique et ne font pas de distinction entre «patte» /pat/ et «pâte» /pa:t/. Exception faite des sujets du Midi, le trait le plus saillant de l'opposition /a/~/ɑ/ a longtemps été la longueur, pour la majorité des Français. Le a accentué de «pâte», plus ou moins vélaire était long et se distinguait ainsi du a bref de «patte». Les Parisiens cependant, diminuèrent la longueur du a vélaire accentué /ɑ/ basant ainsi l'opposition des deux a sur une différence de timbre (antériorité-

<sup>32</sup> ANDRÉ MARTINET, *Éléments de linguistique générale*, op. cit., p. 79.

<sup>33</sup> MADELEINE CSÉCSY, «Les trois accents: aigu, grave et circonflexe» (1<sup>ère</sup> partie), *Le français dans le monde*, 162, juillet 1981, p. 20.

<sup>34</sup> Voir la note n.° 18.

<sup>35</sup> Voir la note n.° 18.

<sup>36</sup> AURELIEN SAUVAGEOT, *Français écrit, français parlé*, Paris, Larousse, 1976, p. 154.

postériorité). Mais comme Paris, berceau de l'élaboration de la langue compte plus de provinciaux que de Parisiens proprement dits, il a bien fallu éviter un choc phonétique et trouver la solution à la réalisation d'un équilibre entre deux usages. Une telle solution a été plutôt une fuite devant l'opposition /a/~/a/; il s'est agi de limiter dans la mesure du possible les cas d'homophonie. Ainsi l'adjectif «las» homophone de l'adverbe «là», /la/~/la/, s'est perdu dans la pratique, au profit des mots «fatigué» ou «éreinté». De même le nom «tâche» homophone de «tache», /ta:ʃ/~/taʃ/, a été remplacé par «ouvrage», «travail» ou «labeur» dans l'usage courant. Lorsque le transfert sur un mot synonyme ne s'est pas opéré, la disparition de l'opposition des deux a n'a présenté aucune difficulté réelle car les significations respectives des mots, généralement très distantes et éclairées par le contexte, ne prêtent pas à confusion. Le nombre de paires minimales a donc sensiblement diminué; les différences de longueur se sont éliminées progressivement, considérées comme étant phonologiquement inutiles dans le français actuel. La distinction entre antérieur et postérieur serait même, de nos jours, une caractéristique de la prononciation des faubourgs<sup>37</sup>. Certaines règles d'orthoépique ont donc perdu toute leur valeur dans le français standard. Ce fait est souvent dû au caractère arbitraire de plusieurs d'entre elles. Ainsi, pourquoi prononcer avec un /a/ vélaire tous les noms terminés en «aille» /a:j/, exceptés «taille», «médaille», «faille» et parfois «caille» qu'il faudrait articuler avec un /a/ palatal? Un étranger doit-il se soucier de bien compter le nombre de syllabes d'un mot terminé en «-ation» pour savoir s'il doit prononcer un /a/ ou un /a/?<sup>38</sup>. De telles difficultés exigent une simplification et expliquent la liberté avec laquelle sont appliquées les règles d'orthoépique. La prépondérance du /a/ palatal sur le /a/ vélaire apparaît manifestement dans les études statistiques de fréquence d'utilisation des sons du français.

«Il existe une dizaine d'études statistiques pour le français parlé (Zipf, Chavasse, Malécot, Lafon, Delattre, Guiraud, Wioland, Hug, Liénard, Tubach). Wioland a montré (Travaux Inst. Phon. Strasbourg, 1972, n.° 4) qu'elles ne s'accordent qu'en gros: échantillonnage, nombre de phonèmes comptabilisés et transcriptions différent»<sup>39</sup>.

D'après François Wioland, le /a/ obtiendrait le deuxième rang après le /R/ dans la fréquence d'utilisation des phonèmes français avec un pourcentage de 7,6 pour cent, alors que le /a/ au même titre que le /n/ serait le

<sup>37</sup> ANDRÉ MARTINET, *Éléments de linguistique générale*, op. cit., p. 202.

<sup>38</sup> La règle d'orthoépique exige le /a/ postérieur dans les mots de plus de deux syllabes («civilisation» se dit /sivilizasjɔ̃/ et le /a/ antérieur dans les mots de deux syllabes («ration» se prononce /Rasjɔ̃/).

<sup>39</sup> FERNAND CARTON, *Introduction à la phonétique du français*, Paris, Bordas, 1974, p. 71.



phonème le moins utilisé de tout le système phonique, avec un pourcentage de 0,1 pour cent. Les chiffres donnés par Pierre et Monique Léon dans un tableau de la fréquence d'utilisation des sons français sont légèrement différents mais respectent les rapports entre les deux a<sup>40</sup>. Le /a/ avec un pourcentage de 8,1 pour cent est placé au premier rang des phonèmes français et l'emporte sur le /a/ qui n'obtient qu'un très faible pourcentage de fréquence d'utilisation: 0,2 pour cent. La prépondérance de l'un sur l'autre peut aussi être expliquée d'un point de vue strictement auditif car l'on constate que le /a/ antérieur offre un autre avantage à son actif: il est beaucoup plus différenciable des sons voisins que le /a/ postérieur et, par conséquent, joue un rôle primordial dans les paires minimales et les oppositions vocaliques. L'affaiblissement du /a/ postérieur est tel que même un â tend à s'antérioriser lorsqu'il s'éloigne de l'accent; ainsi, dans les mots «pâte», «pâté» et «pâtis-sier» nous prononçons respectivement un a postérieur, un a moyen et un a antérieur<sup>41</sup>.

La troisième opposition vocalique qui semble menacée de neutralisation, dans certains cas, est celle du /ɔ/ ouvert et du /o/ fermé. Il y a moins d'un siècle, l'opposition quantitative était aussi importante que l'opposition de timbre: «beauté» s'articulait /bo:te/ et «botté» se prononçait /bote/. De nos jours, il n'existe dans le vocalisme français en général qu'un petit nombre de couples lexicaux dans lesquels la quantité joue un rôle distinctif; certains provinciaux, comme les Bourguignons par exemple, maintiennent une opposition de longueur entre les deux o, mais pour la majorité des Français ces deux phonèmes /ɔ/ et /o/ se différencient par le timbre. Ici encore, les règles d'orthoépie ne sont pas toutes appliquées rigoureusement dans le français standard ou le parisien moderne. En premier lieu, il convient de signaler que cette opposition n'existe pas en finale absolue où le seul /o/ fermé est possible; en effet, aucun mot français ne se termine par un /ɔ/ ouvert. Les principaux cas où les deux o peuvent se faire concurrence annulant ainsi toute opposition, sont les suivants:

— dans les mots en -ône, le /o/ fermé imposé par l'orthoépie est parfois remplacé par un /ɔ/ ouvert. L'on doit dire «aumône» /omɔ:n/ et l'on entend souvent /omɔ:n/.

— le nom propre Paul qui doit normativement être prononcé avec un

<sup>40</sup> PIERRE et MONIQUE LÉON, *Introduction à la phonétique corrective*, Paris, Hachette/Larousse, 1973, p. 42. Ces chiffres sont empruntés à Jean Claude Lafon, «La reconnaissance phonétique et sa mesure», *Ann. T. C.* 15/1,2, 1960, pp. 3-11.

<sup>41</sup> Des études sur le A, nous citons celle d'ANDRÉ MARTINET «Les deux a du français», *The French Language. Studies presented to Lewis Charles Harmer*, London, 1970, pp. 115-122; et celle d'ODETTE METRAS, «Étude sur le A dans deux sociolectes parisiens», *Revue de Linguistique romane*, Fac. des Lettres de Strasbourg, V, 1970, pp. 95-106.

/ɔ/ ouvert peut s'articuler indifféremment avec un /o/ fermé. L'opposition Paul Paule, /pɔ/~/po:l/ est donc neutralisée.

— la même liberté de choix existe pour les mots terminés en -drome qui devraient être prononcés avec un /o/ fermé et que l'on entend souvent articulés avec un /ɔ/ ouvert: «aérodrome» /æRɔdRɔ:m/ devient /æRɔdRɔm/. La règle générale du /ɔ/ ouvert pour les mots terminés en -ome est donc étendue par simplification aux termes terminés en -drome.

Dans tous ces cas la différence de timbre s'accompagne d'une différence de longueur car le o est accentué. La variation libre /ɔ/ ou /o/ est également grande en position inaccentuée:

— ainsi le préfixe «auto» qui devrait s'articuler avec un /ɔ/ ouvert /ɔto/ selon la règle d'orthoépique est très souvent prononcé avec un /o/ fermé sous la simple pression de la règle générale qui exige le phonème /o/ pour la graphie «au» non précédée de la consonne ouvrante /R/. L'on prononce donc «autobus» /otobys/, «autonomie» /otonomi/ de même que l'on dit «autel» /otɛl/, «auteur» /otœ:R/, avec un /o/ fermé selon la règle générale.

— les dérivés de mots comportant un /o/ fermé, perdent souvent ce phonème au profit du /ɔ/ ouvert: «dos» /do/ → «dossier» /dosje/ → /dɔsje/. Une forte majorité de o en position inaccentuée étant ouverts quelque soit le type de syllabe, il apparaît que le français de nos jours tend à généraliser totalement ce fait en supprimant les cas d'exception. Ce phénomène d'ouverture peut même s'accroître en parisien moderne où «on remarque une tendance à rapprocher /ɔ/ de /a/ devant R (porte sonnante presque comme parte)»<sup>42</sup>.

Quelques cas d'homonymie gênante peuvent forcer les usagers à aller contre une règle établie; nous savons par exemple que la graphie «au» accentuée ou non, suivie de R se prononce /ɔ/. Nous entendons cependant certaines personnes prononcer «Maure» /mo:R/ et non /mɔR/ pour éviter l'homophonie qui existe entre un Maure et un mort. Ces cas sont plus dûs à la personne qu'à l'usage courant. L'abolition de certains cas d'opposition entre les deux o n'entrave pas l'intercompréhension; elle rend simplement la langue plus monotone par la suppression des effets de sonorité.

Le quatrième exemple de neutralisation d'une opposition vocalique nous est donné par le sort de la distinction faite entre les deux voyelles orales composées /a/ (mi-fermée) et /œ/ (mi-ouverte). Le rendement de cette opposition basée sur une différence de timbre par ouverture, est faible. Ces deux phonèmes ne sont opposables qu'en syllabe fermée, avec la graphie «eu» suivie des consonnes /n/ ou /l/. Une telle opposition fonctionnelle se réduit aux deux cas suivants: «veule» /vø:l/ et «veulent» /vœl/, ainsi que

<sup>42</sup> BERTIL MALMBERG, *Phonétique française*, Malmö, LiberLäromedel, 1976, p. 62.

«jeûne» /ʒø:n/ et «jeune» /ʒœ:n/. Cette dernière opposition encore appliquée par la majorité des Français tend à s'affaiblir tandis que la différence de timbre entre «veule» et «veulent» n'est systématiquement respectée que dans le Nord et dans l'Est de la France. Le français standard simplifie les règles d'orthoépée en admettant l'alternance entre les deux phonèmes dans des cas comme, «heureux» et «peureux» où la première syllabe peut s'articuler indifféremment /ø/ ou /œ/. L'on peut prononcer /œRø/ ou /øRø/. Dans le premier cas, la graphie est «eu» en syllabe ouverte suivie de la consonne ouvrante R articulée [œ] selon la règle générale. Dans le second cas cette même graphie est prononcée comme un /ø/ par harmonisation vocalique. De même l'action ouvrante de la consonne R est souvent oubliée; ainsi le mot «Europe» est dit /œRɔp/ ou /øRɔp/, la graphie «eu» en syllabe ouverte correspondant le plus souvent à /ø/.

Il convient de souligner que l'invasion massive de mots anglais modifie certaines règles de prononciation; aucune norme ne peut être cependant fixée; l'étudiant étranger devra s'en tenir à l'usage. Les mots récemment acquis sont prononcés à l'anglaise et les termes plus anciens et mieux établis dans la langue française ont été francisés. L'on dit «supporter» /sypɔRtœ:R/, «globe-trotter» /glɔbtRɔtœ:R/ (son /œ/), mais on prononce «revolver» /Revɔlvœ:R/ et «starter» /stɑRtœ:R/ (son /ɛ/). Il existera toujours des mots à double prononciation tels que «pullover» articulé /pylvœ:R/ ou /pylvœ:R/, «manager» prononcé /manɑʒœ:R/ ou /manɑʒœ/... etc. (alternance de /ɛ:R/ ou /œ:R/).

Le rendement de l'opposition /ø/~ /œ/ est si réduit que sa suppression imminente est sans danger pour la communication. Un étranger devra surtout éviter les confusions entre /ø/ et son substrat non labial /e/, ou les ambiguïtés possibles entre /œ/ et son substrat non labial /ɛ/:

Je veux deux enfants	je veux des enfants
/dø/	/de/
Quel bonheur!	Quel bon air!
/bɔnœ:R/	/bɔnɛ:R/

Le cinquième exemple illustratif de la neutralisation d'une opposition vocalique et avec lequel nous concluerons cette brève étude du passage d'une norme théorique et fictive à une norme pratique et réelle est celui de deux voyelles oralo-nasales antérieures /ɛ/ et /œ/. Cette opposition<sup>43</sup> est exigeable dans une prononciation soignée; elle est encore vivante dans le Midi et le Sud-Ouest, se perd de plus en plus dans le Nord et l'Est et a

<sup>43</sup> Amplement étudiée par HENRIETTE WALTER dans *La dynamique des phonèmes dans le lexique français contemporain*, Paris, France-Expansion, 1976, Chap. X, p. 319 à 338.

pratiquement disparu de la région parisienne. Cet effacement progressif de l'opposition s'est amorcé dès le début du siècle. Dans l'enquête de Martinet à laquelle nous avons fait allusion à la note 18, il apparaît qu'en 1941, seulement 57 pour cent des locuteurs parisiens distinguaient la nasale antérieure non labialisée /ɛ̃/ de la nasale antérieure labiale /œ̃/; en 1967, selon Deyhime, le pourcentage avait baissé à 28 pour cent; de nos jours /œ̃/ est systématiquement remplacé par /ɛ̃/ dans la région parisienne, tant dans la langue courante que dans le «parler de la bourgeoisie». La confusion de ces deux phonèmes serait due, selon Martinet, à une négligence et à une paresse dans le jeu des lèvres. L'effort requis pour arrondir les lèvres et prononcer /œ̃/ est progressivement rejeté au profit de la simple rétraction labiale qu'exige l'articulation de /ɛ̃/. Le but d'une langue vivante étant d'offrir le maximum d'information en un minimum de temps, supprimer l'opposition /œ̃/~ /ɛ̃/, représenterait la «double économie articulatoire et mémorielle» à laquelle nous faisons allusion antérieurement. Outre la simplification du système vocalique, d'autres raisons peuvent justifier la neutralisation de cette opposition nasale. D'une part, son peu d'efficacité: le rendement fonctionnel est en effet très faible, il n'existe que quelques couples tels que «brin» «brun» /bRɛ̃/~ /bRœ̃/, «empreint» «emprunt» /ãpRɛ̃/~ /ãpRœ̃/, «c'est impoli» «c'est un poli» /sɛ̃tɛ̃pɔli/~ /sɛ̃tœ̃pɔli/, «Alain» «alun»<sup>44</sup> /alɛ̃/~ /alœ̃/, «Alain dit» «A lundi» /alɛ̃di/~ /alœ̃di/. D'autre part, une grande majorité des occurrences de /œ̃/ dont la fréquence d'utilisation est très basse<sup>45</sup>, correspondent à l'indéfini «un», facilement reconnaissable dans n'importe quel contexte. Des indéfinis tels que «aucun», «chacun», «quelqu'un» /oKœ̃/, /ʃaKœ̃/, /Kɛ̃lKœ̃/ ne sont jamais opposables à /oKɛ̃/, /ʃaKɛ̃/, /Kɛ̃lKɛ̃/, les risques de confusion sont donc inexistantes et la perte de l'opposition /œ̃/~ /ɛ̃/ plus apparente que réelle est sans dommage pour la compréhension.

<sup>44</sup> «Alun» est un mot très peu usité qui se réfère à un sulfate double de potassium et d'aluminium hydraté.

<sup>45</sup> La fréquence d'utilisation de la nasale /œ̃/ est minime, 0,5 pour cent face à /ɛ̃/, /ɔ̃/ et /ã̃/ dont les pourcentages sont 1,4, 2 et 3,3 pour cent respectivement.